

COMPTE RENDU

Comité Syndical du 01/02/2021

Titulaires/suppléants présents :

CCFE : BERNE Didier, COUBLE Simone, DEMMELBAUER Patrick, EYRAUD Catherine, FLAMAND Robert, RASCLE Jean-François, ROCHETTE Georges

CCMDL : BONNARD Yves, BONNIER Daniel, BONNIER Philippe, BOUCHUT Fabrice, CHAUSSENDE Alain, FAYOLLE Bruno, GRANGE Agnès, RAMBOUR Frédéric, REYMONDON Didier

SEM : DENIS Philippe, FRANCON Guy, GANDILHON Michel, GONON Pascal

St André la Côte : REYNARD Roger

COPAMO : REYNARD Roger

Absents remplacés : LUYA Julien

Pouvoirs : /

Excusés : DESHAYES Sébastien, DUPERYON Norbert, LAVAL Jean-Luc, LUYA Julien, MOLLARD Christian, VALLA Bertrand

Participait à la réunion : THOLLOT Maryline

Secrétaire de séance : BONNIER Daniel

Monsieur le Président demande l'accord du Comité Syndical pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Le renouvellement de l'adhésion à la FNCCR pour 2021
- Le DOB du SPANC

SIMA/SPANC

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 14/12/2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu de l'activité du Bureau

Monsieur le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées.

L'arrêté de décisions du Bureau est approuvé à l'unanimité.

1^{er} point : Renouvellement de l'adhésion à la FNCCR pour 2021

Monsieur le Président expliquera que le Sima Coise adhère depuis 2018 à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies ou Territoires d'énergie France) qui regroupe près de 500 collectivités locales qui organisent les services publics d'énergie, d'eau et d'environnement pour le SPANC et GEMAPI.

Monsieur le Président rappellera que cette adhésion offre :

- La possibilité de poser des questions via une adresse mail à des techniciens, Juristes réunis en groupe de travail pour répondre aux questions concernant l'ANC et la GEMAPI

- Permet de se connecter au site FNCCR pour avoir accès à la base de données : articles, newsletters, veille juridique sur ANC, Gemapi,
- Permet de participer à des journées à thèmes (ANC, GEMAPI) avec participation sur place ou à distance (via une connexion sur site internet)
- Permet la connexion au site : le Président, le Directeur(rice) du SPANC, un administrateur et les agents autorisés par l'administrateur.

L'adhésion du SIMA est basée sur le montant des réalisations budgétaires N-1 (744.76€ pour 2020). L'adhésion du SPANC est basée sur le nombre d'installations ANC du territoire (486.30€ pour 2020).

Monsieur le Président expliquera que les services rendus ont été utiles et de qualité avec une forte sollicitation de notre part pour des questions relatives au SPANC, c'est pourquoi il proposera de renouveler l'adhésion à la FNCCR.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à renouveler l'adhésion à la FNCCR pour 2021.

SPANC

Débat d'Orientation Budgétaire du SPANC

Le Président rappellera qu'en application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Fonctionnement :

2021 sera marquée par la modification de la périodicité des contrôles de bon fonctionnement (de 6 à 7ans) et le recrutement d'un(e) 4^{ème} technicien(ne). L'effectif technique sera donc porté à 4 personnes (3 à plein temps et un à 90%).

Les techniciens assureront les compétences obligatoires concernant l'instruction des dossiers de permis de construire, les diagnostics pré-ventes, le suivi des réhabilitations non subventionnées et la réalisation des contrôles de bon fonctionnement. Pour ces derniers contrôles, il s'agit de la visite périodique (tous les 7 ans).

Pour 2021, les objectifs sont les suivants en fonctionnement :

Les recettes :

Ce sont essentiellement les redevances des usagers

Nature des recettes	Nombre	Redevance unitaire	Montant total
Chapitre 70 – Prestations de service			220 676 €
Diagnostics pré vente	200	150 €	30 000 €
Contrôle de conception	120	100 €	12 000 €
Contrôle de réalisation	100	150 €	15 000 €
Contrôle de bon fonctionnement	1214	134	162 676 €
Autres prestations (vidanges)			1 000 €
Chapitre 75 – Gestion courante			100 €
Chapitre 77 - Exceptionnelles			100 €
Chapitre 78 – Reprise provisions			2 524 €
Excédent de fonctionnement reporté			24 710 €
TOTAL DES RECETTES Fonctionnement			248 110 €

Pour mémoire en 2020 : 177 589 euros

Les dépenses :

• Charges de personnel et frais assimilés pour salaires de 4 techniciens, reversement au budget SIMA pour charges direction et administratif	187 210 €
• Charges générales	45 230 €
• Autres charges de gestion courante	900 €
• Charges financières	1 000 €
• Charges exceptionnelles	800 €
• Dépenses imprévues	1 500 €
• Dotations aux amortissements et provisions	11 470 €
Total des dépenses	248 110€

Pour mémoire en 2020 : 177 589 euros pour 3 techniciens

Investissement :

Les dépenses :

Le mandatement des factures vidanges en convention (40 à 280€) : 11 200€

Autres dépenses investissement :

• Chapitre 20 (licences, logiciels...)	2 000 €
• Chapitre 21	
o Matériel de transport	19 000€
o Matériel informatique	2 500 €
o Mobilier	3 000 €
• Dépenses imprévues	1 000€

Total des dépenses 38 700 €

Les recettes :

• Participations des usagers pour vidanges	11 200 €
• Amortissements	7 970 €
• FCTVA	560 €
• Excédent d'investissement reporté	18 970 €

Total des recettes 38 700 €

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces orientations budgétaires pour 2021.

2^{ème} point : Débat d'Orientation Budgétaire du SIMA

Le Président rappellera qu'en application de l'article L23-12.1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Fonctionnement

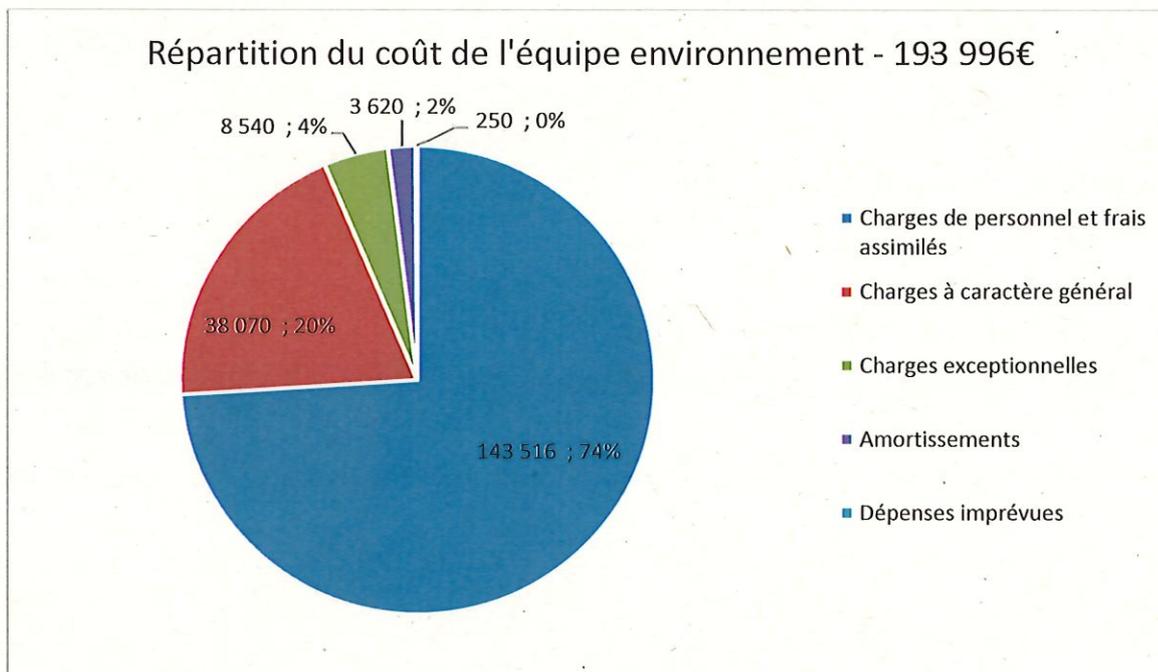
Des mouvements de personnel en 2020. L'équipe sera donc composée, en 2021 de 6 personnes à plein temps :

- Hervé Baronnier : chef de l'équipe environnement, titulaire
- Sandie Chossonery : technicienne rivière, titulaire
- Nadine Guyot : assistante administrative, stagiaire de la fonction publique
- Justine Lagrevol : technicienne eau et agriculture, titulaire
- Arnaud Petitdan : adjoint au chef d'équipe, titulaire
- Maryline Thollot : Chargée de mission, Directrice du SPANC, CDD

Nous prévoyons également l'emploi de 4 agents en insertion (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion à temps partiel) à raison de 28h/semaine (26h jusqu'au 31/01/2021), soit 3,2ETP.

Equipe environnement

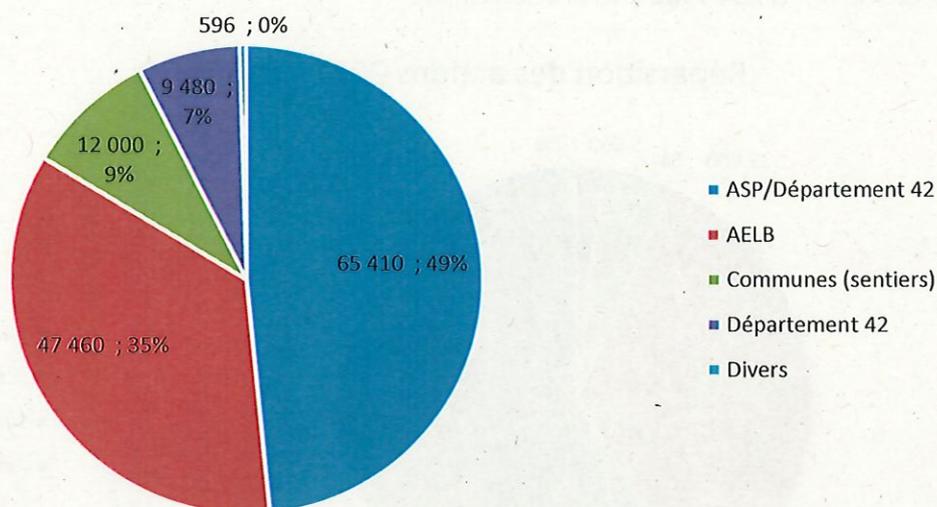
Le coût prévisionnel de l'équipe environnement est de **193 996€** (173 647€ en 2020) :



A noter un remboursement de trop perçu de subvention pour 7 620€ en dépenses exceptionnelles.

Ces dépenses sont financées en partie par les subventions de l'AELB, du département, des aides de l'Etat pour les postes CDDI, les participations des communes pour l'entretien des sentiers/STEP ; le tout à hauteur de 134 946€.

Financement de l'équipe environnement 2021 - 134 946€

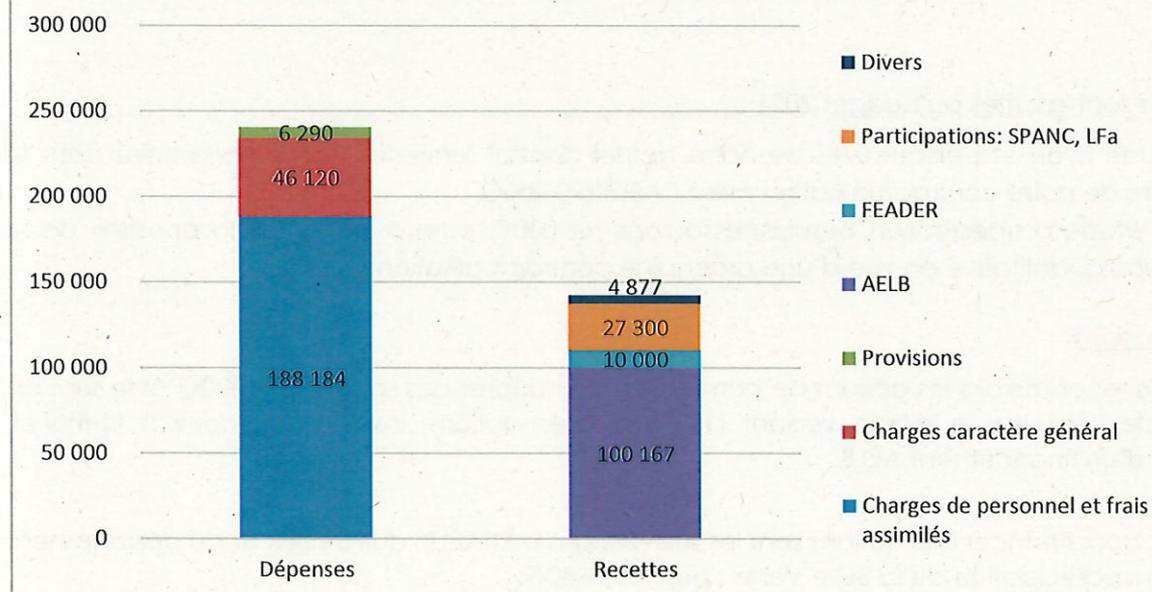


Soit un autofinancement SIMA de 59 050€ (56 958€ en 2020)

Charges de personnel administratif

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèveront à 188 184€ (203 094€ en 2020) et les charges générales sur ces postes à 52 410€ (63 683€ en 2020) dont 6 290€ pour les CET des agents, jamais provisionné jusqu'alors. Soit un total de **240 594€** (266 777€ en 2020) :

Le personnel autre que l'équipe environnement

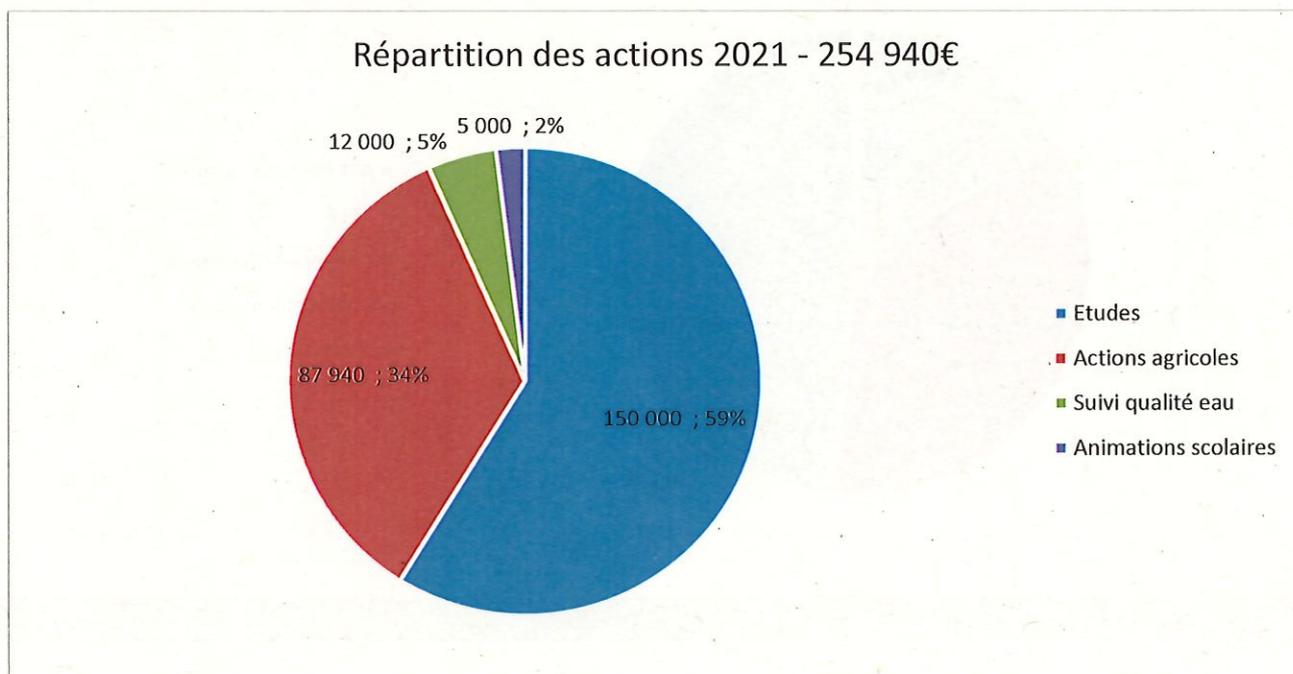


Les recettes liées aux postes sont les subventions de l'AELB, du FEADER, et les autres participations (SPANC, LFa), soit 142 344€ (134 600€ en 2020).

Autofinancement SIMA de 98 250€ (132 177€ en 2020).

Les actions du contrat territorial

Les actions s'élèveront à **254 940€** (138 670€ en 2020) :



Thématique agricole

Pour l'accompagnement des agriculteurs, une somme de 87 940€ sera inscrite au budget. Cela concerne les actions agricoles inscrites au contrat territorial (accompagnement collectif et individuel, études filières, plantations de haies...). Les aides financières AELB, FEADER, AFAC, CASDAR et Methamoly permettent de couvrir la quasi-totalité des dépenses. Le reste à charge du SIMA est de 5 050€.

Les études

Deux études sont inscrites au budget 2021 :

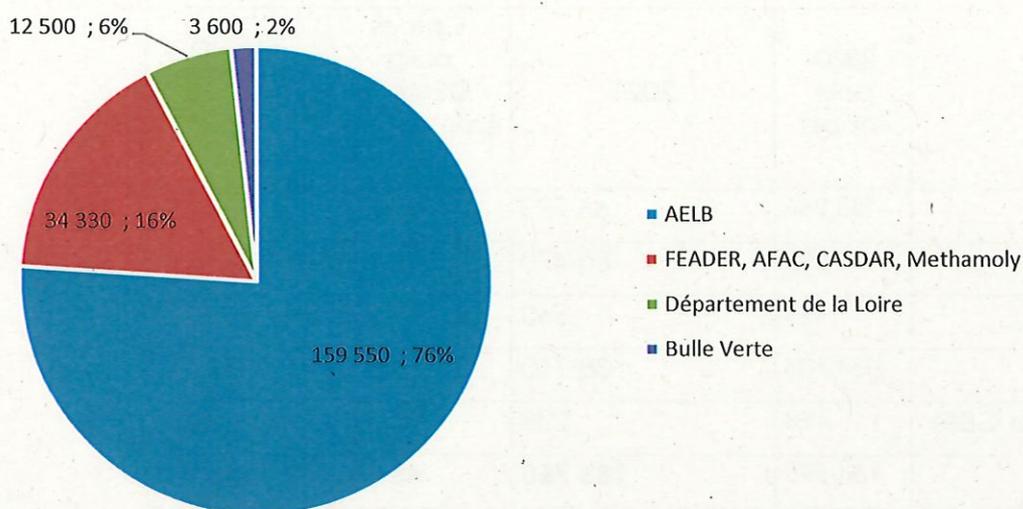
- L'étude bilan et perspectives de notre actuel contrat territorial. Etude obligatoire dans le cadre de notre contractualisation avec l'AELB (90 000€),
- Une étude d'adéquation besoins/ressources (60 000€) pour avancer sur la question de la gestion quantitative en vue d'une prochaine contractualisation.

Les autres actions

En 2021 nous reconduisons les actions de communication auprès des scolaires (5 000€) et le suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant (12 000€). Ces actions, inscrites au contrat territorial, bénéficient d'un financement AELB.

Les recettes pour financer ces actions sont les subventions de l'AELB, du FEADER et du département de la Loire, la participation de la Bulle Verte ; pour 209 980€ :

Financement des actions - 209 980€



Autofinancement SIMA de 44 960€.

A cela s'ajoutent diverses charges pour **83 550€** (57 295€ en 2020) :

- De gestion courante pour 18 160€ (11 860€ en 2020), dont indemnités élus
- Financières pour 2 000€ (2 500€ en 2020)
- Exceptionnelles pour 1 170€ (2 070€ en 2020)
- Dépenses imprévues pour 750€ (750€ en 2020)
- Virement à la section d'investissement pour 54 630€, jamais réalisé jusqu'alors car nos investissements étaient « financés » par les amortissements du matériel agricole
- Amortissements pour 6 840€ (31 611€ en 2020)

Soit un autofinancement SIMA global pour 2021 de :

Equipe environnement	59 050	186 760
Postes autres que l'équipe environnement	98 250	
Actions du contrat territorial	44 960	
Charges diverses	83 550	
Excédent de fonctionnement cumulé	-40 000	
TOTAL	245 810	

L'autofinancement de l'équipe environnement se fait au réel en fonction des chantiers réalisés sur le territoire de chacune des EPCI en 2021.

Les participations des collectivités pour 2021, à répartir avec la clé de répartition, seront donc de 186 760€.

Autofinancement total 2021 (hors équipe environnement) de 186 760€ (164 894€ en 2020)

En 2021, les taux retenus selon la délibération du 04 Avril 2018, pour la participation des EPCI sont : CCMDL 43,09%, CCFE 35,76%, SEM 20,73%, COPAMO 0,30% et St André la Côte 0,12%.

	2020, pour rappel	2021	Cptces oblig GEMAPI Bloc cptces 1	Cptces facultatives Bloc cpctes 2
CCFE	58 966	66 790	16 520	50 270
CCMDL	71 053	80 470	19 900	60 570
COPAMO	495	560	560	0
SEM	34 183	38 710	9 570	29 140
St André la Côte	198	230		230
TOTAL	164 895	186 760	46 550	140 210

Travaux en rivière (Fonctionnement et investissement)

Le budget prévisionnel 2021 est le suivant :

Territoire CCFE	Rappel prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021
Travaux confiés à des entreprises	49 560	31 845
Travaux en régie (équipe environnement)	41 400	41 700
Subventions attendues (AELB, CD42, AFAC)	- 45 810	- 34 391
Coût résiduel CCFE	45 150	39 154

Territoire SEM	Rappel prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021
Travaux confiés à des entreprises	62 790	52 308
Travaux en régie (équipe environnement)	34 800	28 500
Subventions attendues (AELB, CD42, AFAC)	- 45 179	- 28 239
Coût résiduel SEM	52 411	52 569

Territoire CCMDL	Rappel prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021
Travaux confiés à des entreprises	72 160	50 297
Travaux en régie (équipe environnement)	46 000	43 800
Subventions attendues (AELB, CD42, AFAC)	- 64 826	- 50 324
Coût résiduel CCMDL	53 334	43 773

Récapitulatif pour information :

	2020			2021		
	Fonctionnement	Travaux	Total	Fonctionnement	Travaux	Total
CCFE	58 966	45 150	104 116	66 790	39 154	105 944
CCMDL	71 053	53 334	124 387	80 470	43 773	124 243
COPAMO	495	0	495	560	0	560
SEM	34 183	52 411	86 594	38 710	52 569	91 279
St André la Côte	198	0	198	230	0	230
TOTAL	164 895	150 895	315 790	186 760	135 496	322 266

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces orientations budgétaires pour 2021.

3ème point : Bilan annuel des acquisitions et cessions du SIMA

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPI rappelle que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Collectivités Territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs cessions.

Ce bilan est annexé au compte administratif et comporte, outre la délibération, le tableau des cessions immobilières effectuées en 2020.

Annule et remplace la délibération n°1001 du 14 décembre 2020.

Acquisitions

Imputation	N° inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Valeur brute
2051	20512001	2 licences Microsoft Office serveur 2019	30/11/2020	1 140.00€
2051	20512002	5.5 licences Sophos antivirus postes	23/10/2020	971.40€
2158	2020-MAT-01	Débroussailleuse OREC HR 802	19/02/2020	5 313.12€
2158	2020-MAT-02	Débroussailleuse STHIL FS460 CEL	12/02/2020	903.03€
2158	2020-MAT-03	Tronçonneuse STHIL MS201 M ROLO	12/02/2020	634.20€
2158	21582004	Coupe Haie HL92C-E 145 diam	30/07/2020	654.36€
2182	21822001	Equipement sur remorque	26/10/2020	1 710.19€
2183	21832002	Postes assistante administrative + directrice	24/06/2020	2 483.11€
2183	21832003	1 smartphone Huawei Y5	27/08/2020	138.00€
2183	21832004	Ordinateur portable réunion Acer 14 pouces	03/07/2020	786.00€
2183	2183005	Ordinateur animatrice eau et agriculture (Justine)	10/12/2020	911.00€
2184	21842000	Siège Intersuhl (Maryline Thollot)	22/09/2020	340.23€
2184	21842001	2 tables et 2 bancs pliants	01/12/2020	145.78€

Cessions

N° inventaire	Désignation	N° titre	Imputation	Valeur Nette Comptable	Prix cession	Date cession
6-99	Débroussailleuse	99	775	0	600	17/12/2020

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le bilan annuel des acquisitions/cessions.

4^{ème} point : Désignation de membres pour la CLE du SAGE Loire en Rhône Alpes (1 titulaire et 1 suppléant)

La Préfète de la Loire demande au SIMA de désigner pour la CLE du SAGE Loire en Rhône Alpes :

- Un membre titulaire
- Un membre suppléant

Il représentera les collectivités.

Le Bureau du SIMA Coise propose :

- Philippe BONNIER : membre titulaire

Monsieur le Président demande au Comité si un délégué souhaite se porter candidat en tant que membre suppléant. Mr Didier Berne se porte candidat.

Il est rappelé que la CLE aura un rôle important à jouer dans le cadre de la révision du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Loire en Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte que Mrs Bonnier Philippe et Berne Didier représentent le SIMA Coise à la CLE du SAGE Loire en Rhône Alpes.

5^{ème} point : Approbation du plan de formation mutualisé du CDG 42 (2018 – 31/08/2021) et du règlement de la formation mis à jour

Monsieur le Président rappellera aux membres du Comité Syndical la nécessité de construire et de proposer aux agents du SIMA Coise un plan de formation qui traduit, pour une période donnée, les besoins de formation individuels et collectifs en hiérarchisant ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant les orientations politiques et ou stratégiques du développement de la collectivité.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire et le CNFPT travaillent en partenariat pour proposer un plan pluriannuel de formation inter-collectivités aux collectivités et établissements publics affiliés au Comité technique intercommunal. Le dernier plan de formation mutualisé a ainsi été adopté pour la période 2018 à 2020.

En raison de la crise sanitaire, la réalisation des actions de formation programmées en 2020 a pris du retard. De ce fait, ainsi qu'en raison des difficultés d'organisation des réunions de territoire pour l'élaboration du nouveau PFM dans le cadre du contexte sanitaire et du renouvellement tardif des équipes municipales et intercommunales, ainsi que de celles du Centre de gestion de la Loire, ce dernier et le CNPFT ont acté une prolongation de l'actuel PFM -qui devait s'achever au 31/12/20 jusqu'au 31/08/21.

Ainsi, la mise en œuvre des formations en union de collectivités/établissements recensées pour l'année 2020 pourront être mises en œuvre jusqu'au 31/08/2021 (ou après selon le souhait de la collectivité/l'établissement pilote), le recensement des nouveaux besoins de formation en union de collectivités/établissements pour l'année 2021 s'effectuera par voie dématérialisée et les actions recensées pour l'année 2021 pourront être mises en œuvre jusqu'au 31/12/21.

L'élaboration du plan de formation triennal couvrant la période septembre 2021 à septembre 2023 sera engagée dès le printemps 2021 avec la mise en place d'un comité de pilotage et de réunions sur les territoires. Le plan de formation sera présenté en comité technique intercommunal en juin 2021 ; les collectivités/établissements pourront alors délibérer sur ce nouveau plan durant l'été.

Par ailleurs, le Centre de gestion de la Loire a élaboré un modèle de règlement de formation, annexé au plan de formation permettant de définir les conditions générales d'exercice de la formation et pouvant être personnalisé par chaque employeur.

Les conditions règlementaires d'exercice de la formation ayant évolué depuis (notamment les taux de remboursement des frais de déplacement induits par le départ en formation), une version mise à jour de ce règlement de la formation a été approuvée.

Le Président proposera aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver le Plan de Formation Mutualisé 2018-31/08/21 ;
- d'approuver le règlement de formation mis à jour qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le Plan de Formation Mutualisé 2018-31/08/21 ;
- approuve le règlement de formation mis à jour qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

6ème point : Renouvellement de l'adhésion à l'ARRA² pour 2021

Monsieur le Président proposera de renouveler l'adhésion à l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne pour l'année 2021. Cette adhésion permet aux agents du SIMA Coise de bénéficier des actions de l'association : accès aux documents, formations...

Pour l'année 2021 le montant de l'adhésion s'élève, comme en 2020, à 350€ (structure de 1 à 4 agents).

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à renouveler l'adhésion à l'ARRA² pour 2021.

Questions diverses

Etude bilan perspectives

Nous lançons en 2021 l'étude bilan perspectives de notre Contrat Territorial et nous souhaitons constituer un COPIL pour suivre son avancée. Merci aux membres intéressés de se faire connaître. Un mail sera adressé à tous les membres du Comité Syndical.

Il sera adressé par mail à tous les membres du Comité Syndical une copie du Contrat Territorial actuel (Contrat initial, avenant et fiches actions).

Projet de bâtiment

Nous projetons une construction d'un bâtiment pour regrouper sur un site unique nos bureaux et le dépôt de l'équipe environnement. Une opportunité se présente sur la commune de St Galmier (agrandissement zone d'activité par SEM). Ceci a été présenté à nos 3 principaux EPCI qui valident la démarche.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'envoi d'une lettre d'intention à SEM pour un terrain sur la Zone des Flaches.

Fait à St Galmier
Le 02 février 2021

Le Président,
Philippe Bonnier